

La Mission locale mobilisée

■ La loi de cohésion sociale donne des outils pour lutter contre les discriminations à l'embauche, et toutes formes de discriminations dans les entreprises.

La Mission locale organisait une formation sur la non-discrimination en entreprises. Cette journée du jeudi 23 novembre était consacrée à la formation des bénévoles du réseau de parrainage. Il est en effet important que ces derniers maîtrisent les nouveautés de la loi de cohésion sociale. Une vingtaine de personnes, parrains retraités ou actifs, ont été informés de la structure à mettre maintenant en place.

Au cours de cinq séances, au rythme d'une par mois, de décembre 2006 à mars 2007, les jeunes Drouais en recherche d'emploi seront conseillés sur leurs droits au sein de l'entreprise.

La discrimination, problème moral, question juridique

Joint par téléphone, le directeur de la Mission, Hassan Mansour, retenu à Paris, nous a exposé sa vision de son action en tant que structure relais entre l'Etat et



DREUX. Me Hemaz (avocat) et Valérie Guibert (coordinatrice du réseau de parrainage et conseillère en insertion à la Mission locale)

les entreprises. Pour lui, il faut permettre aux bénévoles de connaître la loi, d'où la démarche de faire intervenir ce jeudi un cabinet d'avocats. Avec les modifications de la loi, la discrimination n'est plus seulement un problème moral, elle est devenue une question juridique.

L'objectif de la Mission locale, par l'information des jeunes et de leurs parrains, en entreprises ou en retraite, est de sensibiliser tous

ces acteurs pour faire changer les habitudes et les pratiques dans le monde du travail.

Changer les mentalités

Valérie Guibert, coordinatrice du réseau de parrainage et conseillère en insertion, a encadré la journée de travail des bénévoles. Elle est satisfaite du dynamisme de ces parrains, grâce auxquels les mentalités peuvent évoluer. Les

personnes présentes se sont montrées motivées, c'est par eux qu'évoluera la prévention. Il est important de donner la parole à ceux qui souhaitent changer les choses.

Étienne Paisnel

Si vous souhaitez rejoindre les bénévoles de la Mission locale, contacter Valérie Guibert, 02.37.38.57.61.

■ Portrait

Maître Hemaz, avocat et pourfendeur de discriminations

Me Bagdad Hemaz, avocat spécialisé dans le droit des entreprises, est venu expressément de Poitiers pour la journée de formation des bénévoles de la Mission locale. Il a rappelé que la discrimination n'est pas uniquement raciale, elle concerne aussi les jeunes et les seniors, les femmes et les handicapés. Des aspects qui sont parfois oubliés.

Discrimination à l'embauche, un délit

Au cours de la journée, Me Bagdad Hemaz a abordé les discriminations à l'embauche et dans l'entreprise, essentiellement au travers des remédiations possibles. Il a insisté auprès des chefs d'entreprises sur la nouvelle caractérisation de la discrimination depuis la rénovation de la loi. En effet, celle-ci est maintenant un délit, le contrevenant s'expose donc à des sanctions pénales allant jusqu'à trois ans de prison et 45.000 € d'amende, ou cinq ans et 75.000 € s'il s'agit d'un lieu public. Comme par exemple, une discothèque.

Testing accepté

Au sein de l'entreprise, le salarié qui s'estime victime de discrimination dispose aujourd'hui d'un recours à la loi facilité. La preuve irréfutable n'est plus exigée, par contre, les procédures de «testing» sont désormais acceptées. Ensuite, si le salarié obtient réparation de la part de la justice, son licenciement ultérieur serait nul et non avenu. Les collègues qui auraient apporté leur aide ne peuvent pas plus être sanctionnés.

Il n'est cependant pas question de laisser le chef d'entreprise sans garanties. La justice lui demandera de justifier ses décisions, et pourra les valider. En définitive, force reste à la loi.

Me Bagdad Hemaz insiste sur le caractère préventif de son action, si les patrons connaissent les risques, il estime que la discrimination régressera.

Étienne Paisnel



DREUX. Me Bagdad Hemaz, au cours de sa présentation, prévient que la loi a changé.